

## PROTESTANTISME ET ESSOR BANCAIRE

JEAN-JACQUES PERQUEL\*

**W**erner Sombart<sup>1</sup> distingue trois étapes dans le développement du capitalisme : un précapitalisme de 800 à 1700, un capitalisme triomphant de 1700 à 1915, un capitalisme décadent depuis la Première Guerre mondiale. On retrouve à des dates un peu différentes le même type de subdivision dans l'évolution des techniques bancaires, dans un contexte historique très marqué par l'influence des différentes Églises.

Une première époque commence dans la nuit des temps et se termine au XVI<sup>ème</sup> siècle. La banque est essentiellement synonyme de prêt à la consommation, de là l'interdiction catholique de l'intérêt<sup>2</sup>. Saint Ambroise affirme que « l'argent n'engendre pas l'argent » ; aussi, le prêt à intérêt qualifié d'usure est condamné au concile de Lyon en 1274 et de Vienne en 1312. Le concile de Latran en 1515 déclare « qu'il y a usure quand on cherche à

acquérir un gain par l'usage d'une chose qui n'est pas en soi fructifère tel un troupeau ou un champ ». Certes, l'Église a accepté très tôt des dérogations lorsque le prêt entraîne pour le créancier un dommage réel (*damnum emergens*), si le créancier participe également aux pertes (*lucrum cessans*), ou si une opération entraîne un risque de change<sup>3</sup>. Mais, en outre, l'Église accepte de véritables entorses à ses principes. En 1387, l'évêque de Genève, Adhémar Fabri, autorise l'usure à Genève, mais en réglementant le taux à 5 %<sup>4</sup>, déclarant : « Nous ne pourrions inquiéter, accuser, arguer ou autrement molester, ni saisir ou séquestrer des biens sous prétexte d'usure, même si on dit qu'elle est faite par quelques citoyens ou habitants de Genève, clerics ou laïcs, de l'un ou l'autre sexe ; il en est de même à Lyon ». À Florence, à la fin de sa vie, Côme de Médicis obtient une bulle pontificale pour couvrir ses

\* Agent de change, vice-président de GPK Finance.

erements dans son activité bancaire contre une donation au monastère de Saint Marc<sup>5</sup>. Dans cette même ville, Raymond de Hoover décrit<sup>6</sup>, en outre, le cas des usuriers florentins (Banchi a Pannello). Ils étaient condamnés à une amende forfaitaire de 2 000 florins au début de chaque année pour pratiquer le « détestable péché d'usure », mais ils étaient ensuite « libres de toute censure, pénalité ou exaction ».

En fait, dès le XV<sup>ème</sup> siècle, la lettre de change accompagne le développement de l'économie, les banques établissent un réseau de relations internationales. L'ouverture du monde grâce aux grandes découvertes entraîne une mutation totale de la notion de prêt à intérêt. La position de Calvin se comprend dans ce double contexte de développement économique et de lutte d'arrière-garde des Églises catholiques et même luthériennes pour interdire le paiement d'intérêts. Cette période de développement des techniques bancaires traditionnelles dure en fait jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La troisième période commence après la guerre avec le développement d'innovations financières (marchés à terme, produits dérivés, dérivés de crédit...), sans que l'on sache, à l'heure actuelle, l'ampleur des risques qui peuvent en résulter.

Pour analyser les relations du protestantisme avec la banque, il nous faut comprendre les positions des deux principaux fondateurs, Luther et Calvin, replacés dans leur contexte historique. Nous analyserons ensuite la montée de la banque protestante en France et sa remise en cause face au développement de nouvelles techniques.

## LES DEUX PRINCIPAUX PROTAGONISTES : LUTHER ET CALVIN

Ils vivent deux expériences totalement différentes. En Allemagne, le capitalisme industriel est déjà développé. La *Grosse Gesellschaft* de Ravensbrück détenue par trois familles a des succursales dans toute l'Europe. Les financiers catholiques d'Augsbourg et de Nuremberg (Fugger, Welser) sont surtout des propriétaires miniers<sup>7</sup>. À l'époque où Luther prêche à Wittenberg, l'argent est mélangé à la religion. L'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui protégera Luther, a, par ailleurs, dans sa basilique 17 433 fragments de reliques achetés à prix d'or. Cela doit lui assurer 127 799 années et 116 jours d'indulgences<sup>8</sup>. Le 15 mars 1515, le dominicain Tetzl est envoyé, avec un représentant des Fugger, par l'archevêque Albert de Brandebourg, collecter des fonds pour aider aux travaux de Saint Pierre de Rome, mais également pour rembourser aux Fugger les avances qui ont été faites à cet évêque de Magdebourg pour acheter l'évêché de Mayence. À ce sujet, Luther écrit en 1520 dans *L'appel à la noblesse de la nation allemande* : « Le plus grand malheur de la nation allemande est sans contexte le trafic de l'argent »<sup>9</sup>.

À Genève, le contexte est tout à fait différent. La ville a subi la concurrence de Lyon et perdu l'activité commerciale de ses foires, mais a gardé une importante activité financière, essentiellement le transfert de fonds par lettre de change d'une place à l'autre. Le taux légal d'intérêt y reste bas, 5 % en 1538, même si Calvin le porte à 6 2/3 % en 1557.

Certes, Luther dans ses trois sermons sur l'usure et Calvin dans quatre traités, dont sa célèbre lettre à Claude de Sachin, critiquent la notion d'intérêt, mais pas dans les mêmes termes. Luther oppose usure et charité en admettant à la rigueur la rente perpétuelle (*Zinskauf*)<sup>10</sup>, Calvin a un point de vue plus circonstancié. Il porte le même jugement que Luther dès que l'intérêt du prêt entraîne un appauvrissement du débiteur, mais, par contre, il accepte que l'on partage le bénéfice lorsque le prêt entraîne un enrichissement de celui-ci<sup>11</sup>.

Tous deux ont une approche voisine de la prédestination et qui les oppose au catholicisme. Pour eux, l'homme est incapable de connaître les critères suivant lesquels Dieu juge les hommes. Mais les disciples de Luther et ceux de Calvin vont en tirer des conclusions tout à fait différentes. Les premiers vont concevoir que l'homme, sans la grâce, est incapable de savoir quel sera son avenir ; ce qui entraîne une certaine passivité. Herbert Lüthy<sup>12</sup> constate qu'en Allemagne, la vocation capitaliste du protestantisme n'y est pas développée. Certes, pour les calvinistes, Dieu décide librement du destin de l'homme. « La ruine volontaire d'Adam fut matière d'humilité pour toute sa race »<sup>13</sup>, mais l'homme doit faire ce qu'il peut pour plaire à Dieu. Sans aller ouvertement jusqu'à l'idée que l'enrichissement est une indication que l'homme est bien vu de Dieu, les calvinistes considèrent que partant de la parabole de l'intendant infidèle, le travail et le gain plaisent à Dieu à condition de ne pas remettre en cause l'austérité, règle de base du comportement du Chrétien. Les bénéfices

doivent servir à la gloire de Dieu. Herbert Lüthy<sup>14</sup> cite les devises calvinistes : « travailler c'est prier », et « la sanctification du travail enlève toute justification à la mendicité ». Celui qui vit d'aumône alors qu'il peut travailler insulte l'ordre institué par Dieu. En 1673, Richard Baxter écrit dans son *Christian Directory* : « Ce n'est pas en vue des plaisirs de la chair, ni du péché, que vous pouvez travailler à vous enrichir, mais pour Dieu »<sup>15</sup>. Et Richard Tawney explique que la conséquence de la prédestination est « la glorification de Dieu qui ne doit pas être recherchée par la seule prière, mais par l'action, sanctification du monde par l'effort et le travail »<sup>16</sup>.

Ainsi sur la base de l'enseignement de Calvin qui a libéré le prêt à intérêt, on a encouragé le travail et légitimé l'enrichissement. Cela va assurer l'essor des banques et des banquiers protestants.

## LA BANQUE SOUS L'ANCIEN RÉGIME EN FRANCE

Au cours de la période 1500-1789, il faut faire une distinction fondamentale entre financiers et banquiers, et une division en deux sous-périodes qui s'entremêlent un peu :

- 1500-1750, période d'émigration des Protestants toutes les fois que ceux-ci sont persécutés ;

- et 1750-1790 marqués par le retour d'émigrés et l'apparition des banques protestantes, période dont le début officiel a lieu lors de l'édit de Tolérance de 1787.

Certes, il y a une accalmie entre la

publication de l'édit de Nantes en 1598 et la grâce d'Alais en 1629.

Dans le domaine financier, il faut distinguer les financiers et les marchands-banquiers (appelés aussi banquiers-négociants). Les premiers gèrent les finances publiques, collectent les impôts et de plus en plus, au fur et à mesure de la détérioration des finances publiques, font au Trésor des avances de leurs propres deniers. Ils prélèvent des bénéfices sur toutes ces opérations. Un contrôleur des finances de Louis XV, remercié par celui-ci, aurait dit avec regret : « J'avais fait mes affaires, j'allais faire celles du roi ». Leurs fortunes réalisées aux dépens de souverains toujours impécunieux les rendent impopulaires, et ils finissent régulièrement pendus (Semblançay), ruinés (Jacques Cœur), ou en prison (Fouquet).

Les banquiers-négociants (209 sociétés au XVI<sup>ème</sup> siècle dont 169 à Lyon)<sup>17</sup> sont, en général, des commerçants qui utilisent leur fortune pour participer ou organiser des opérations financières. Le grand parti de Lyon de 1555 est la plus importante émission de rentes du XVI<sup>ème</sup> siècle, les rentes sur l'Hôtel de ville de Paris sont émises à partir de 1556. Leur montant atteint 12,2 millions de livres. Les banquiers pratiquent des placements d'emprunts publics et effectuent des transferts de fonds internationaux. Jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, les banquiers sont essentiellement des Italiens arrivés en France avec les papes d'Avignon ou des Lombards venus à Lyon profiter du développement de la ville, l'une des principales Bourses de change dès la deuxième moitié du XV<sup>ème</sup> siècle. Au XVI<sup>ème</sup> siècle à Lyon, ils sont 143 Italiens pour 15 Protes-

tants allemands ou suisses<sup>18</sup>. Ainsi, les descendants des Alberti, banquiers florentins de Jean XXII, seront les Catholiques Albert de Luynes ; le chancelier Juvenal des Ursins se dira descendant de la famille catholique romaine des Orsini... Mais, au cours du dernier quart du XV<sup>ème</sup> siècle, ce sont peu à peu des Allemands qui les remplacent comme Kléberger, « le bon Allemand » à Lyon. Celui-ci est créancier de François 1<sup>er</sup> à hauteur de 13 500 livres. Henri II et Charles X font appel à des strasbourgeois protestants, Minkel et Obrecht, pour financer leurs déficits. L'arrivée des deux reines Médicis donne un nouveau souffle aux banques italiennes (Salviati, Strozzi, Gondi...). Mais Mazarin utilisera les services du calviniste suisse, Barthélemy Herwarth de Saint Gall, qui deviendra contrôleur des finances en 1657.

Cette période est pour les Protestants français une période de persécution, de fuites hors du pays, mais également une période de fuites de capitaux. Genève est devenu le refuge des Protestants italiens et français. Certains d'entre eux gagnent très vite des positions politiques dominantes. Ainsi, au XVII<sup>ème</sup> siècle, le syndic Jean Buisson, d'origine lyonnaise et arrivé au XVI<sup>ème</sup> siècle, a six fils qui siègent au Conseil des Deux-cents ; Théodore Grénus, immigré d'Armentières, reçu bourgeois en 1620, a également six de ses fils aux Deux-cents ; trois membres de la famille Tremblay arrivée du lyonnais à Genève au début du XVII<sup>ème</sup> siècle siègent en même temps au petit conseil... En fait, à partir de la révocation de l'édit de Nantes en 1682, des vagues de fugitifs se succèdent sans arrêt<sup>19</sup>.

Le cas de Salomon Négret, originaire de Nîmes<sup>20</sup>, est spécialement intéressant. En février 1689, l'intendant de Bérulle fait saisir chez deux négociants de Bischofszell, Georges Rietmann et David Bridle, une somme de 16 700 livres remises pour « prêt » par Salomon Négret avant sa fuite. Selon l'intendant, Georges Négret aurait réussi préalablement à faire passer 300 000 livres en Suisse. Il devait développer ainsi, en peu d'années, l'une des plus grandes entreprises commerciales de Zurich.

Un certain nombre de Protestants accepte de se convertir, devenant ainsi des « nouveaux Catholiques » peu convaincus, au point que l'on a pu parler d'une nouvelle dénomination pour les Protestants. C'est le cas des frères Crozat, des Legendre, et surtout de Samuel Bernard<sup>21</sup>. Ce dernier, entre 1704 et 1708, exécute des règlements de fonds de 4 à 5 millions de livres par mois en profitant de ses relations avec Genève et Amsterdam.

Ainsi, en 1702, l'almanach royal<sup>22</sup> publie une liste des banquiers pour les traites et remises de place en place. En tête, Monsieur Bernard, nouveau converti au catholicisme, à la suite d'une dragonnade qui a saccagé son château. Puis, trois maisons de religionnaires : Étienne Demeuves, André Hébert et Jean-Claude Tourton. Et en cinquième position, les frères Hogguer, lyonnais revenus en France, en passant par Saint Gall. L'almanach de 1705 note une quinzaine de maisons de banques protestantes, dont Jacquet et Mallet, et deux hollandaises. En fait, la banque huguenote se reforme.

La deuxième période commence officiellement en 1787 avec l'édit de

Tolérance, mais les banques protestantes ne l'ont pas attendu. La plus ancienne a été créée à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Jean-Claude Tourton se fixa à Paris où il établit sa maison de banque (sans doute en 1685). Torcy, ministre des Affaires étrangères l'envoya négocier avec le grand pensionnaire<sup>23</sup>, Hensius. Sa maison de banque passa à son neveu dont les qualités et les relations internationales sont très utilisées par le cardinal Fleury<sup>24</sup>. En 1707, à l'arrivée du Suisse Thellusson, une famille de réfugiés huguenots du XVI<sup>ème</sup> siècle, la banque devient l'une des cinq grandes banques parisiennes.

En 1709, Isaac Mallet, issu d'une famille rouennaise émigrée, est envoyé en France par son oncle Gédéon Mallet pour obtenir le remboursement d'emprunts royaux (débâcle de Samuel Bernard à la suite de détournement de son commissionnaire lyonnais Castan)<sup>25</sup>. En 1713, il a créé la maison « de la Rive et Mallet », mais restant citoyen de Genève, il n'est pas inquiété comme protestant. De même, le zurichois Jean-Conrad Hottinguer envoyé à Paris par la Banque Leu, devient commis dans la Banque Lecouteulx et fonde, en 1786 avec Denis Rougemont, la Banque Rougemont Hottinguer. Benjamin de Lessert (canton de Vaud) crée sa banque à Lyon ; son fils, Étienne Delesset, la transporte à Paris en 1777. Dans l'almanach royal de 1750, on cite 67 banques dont 8 sont classées en religionnaires, 2 en strasbourgeoises (c'est-à-dire luthériennes), 3 anglaises, 2 ou 3 hollandaises, 3 suisses, plusieurs allemandes et quelques italiennes, et 12 maisons genevoises<sup>26</sup>.

Deux autres cas doivent être cités : - celui d'Étienne Clavière, d'origine

française, banquier à Genève. Il est expulsé en 1782 à la demande du résident français (équivalent d'un ambassadeur permanent) et trouve un abri en France où il devient ministre des Finances (mars-juin 1792) ;

- celui de son principal opposant, Jacques Necker, genevois issu d'une famille du Holstein, associé de la Banque Thelusson et Necker. Il la quitte pour devenir directeur du Trésor royal en 1776, puis directeur général des finances en 1777<sup>27</sup>.

Après cette période marquée par leur retour en force, les banques protestantes passent assez mal les épreuves de la Révolution en pratiquant encore une banque assez sommaire (essentiellement l'escompte et les transferts d'espèces). Elles ont des liens étroits avec le commerce qui leur assurent d'importants revenus. Mais les banquiers sont souvent des spéculateurs, et l'importance des pertes subies par le Mississippi de John Law et quelques autres explique que seules quelques banques, dont Mallet et Hottinguer, qui auront été prudentes, survivront au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## L'ESSOR DE LA BANQUE PROTESTANTE

La période 1800-1940 se subdivise en deux (1800-1830 et 1830-1940) en fonction de l'évolution économique et des techniques bancaires. Dans la première période, les banques restent en commandites par actions, se spécialisent dans les opérations de banque traditionnelle. Dans la seconde période, sous l'influence des besoins des com-

pagnies des chemins de fer, la banque se restructure avec la création des établissements de crédit qui dominent en matière de prêts à court terme et d'escomptes. Ils se développent et perdent tout caractère confessionnel. Les banques privées font de plus en plus un métier de banques d'affaires et de gestion privée.

La Banque de France, dont les statuts sont déposés le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), marque le début de la première période. Elle est créée à l'initiative d'un banquier protestant, originaire de Neuchâtel, Perrégaux (la Banque Perrégaux date de 1765) et de Lecouteux, banquier catholique, Mallet fait partie des fondateurs. Sur les 104 régents qui siègeront en son conseil entre 1800 et 1890, 31 représenteront 13 maisons privées<sup>28</sup>.

La période de la Restauration est marquée par un rapide enrichissement de la France. La balance commerciale est largement bénéficiaire ; aussi, prête-t-on aux États étrangers<sup>29</sup>, Espagne et Grèce, tandis que les entreprises industrielles textiles ou sidérurgiques s'auto-financent en grande partie ou trouvent des fonds auprès des banques privées. Elles sont catholiques comme Laffitte ou Sellière qui sauve Le Creusot en 1836, israélites comme Rothschild ou Fould, ou protestantes comme la Banque André qui s'associe avec son adjoint André de Neufelize, ou comme les banques Hentsch, Mirabaud, Odier... Dès la Restauration, ces banques forment ce que l'on appelle la Haute banque.

Ces banques assurent les opérations financières classiques de l'époque : crédits, escomptes, placements de titres, surtout obligations et règlements

internationaux. À titre personnel, les associés de ces maisons pratiquent tous les types de placements industriels, immobiliers et commerciaux, tout en participant à la gestion de la Banque de France.

La deuxième période est inaugurée par la crise boursière de 1830. La Bourse est fermée quelques jours. Les échéances sont prolongées. La Banque de France escompte des effets non timbrés. Entre 1830 et 1831, 40 faillites ont lieu parmi les correspondants de la Banque de France<sup>30</sup>.

Mais en même temps, a lieu le début des constructions des chemins de fer. Cela entraîne un besoin de capitaux très supérieur à celui qui était nécessaire aux entreprises avant 1830. Au plan intellectuel, l'économiste Claude Henri de Saint Simon (1760-1825) a créé autour de lui une équipe de banquiers qui désirent que les entreprises financières aient un rôle plus dynamique et plus risqué (Laffitte et les frères Pereire)<sup>31</sup>. Ainsi, Laffitte crée en 1837 la Caisse du commerce et de l'industrie ; les Pereire aident à la création du Comptoir d'escompte en 1848 et lancent le Crédit mobilier. C'est également le début des banques de dépôt à succursales multiples : Crédit industriel et commercial en 1859, Crédit lyonnais en 1863, Société générale en 1864. Le Crédit commercial de France en 1894 est, lui, une banque protestante issue directement de la succursale parisienne de la Banque fédérale suisse.

Les banques protestantes et israélites inventent les banques d'affaires. La Banque de Paris et des Pays-Bas en 1872 est issue de la Banque des Pays-Bas créée en 1864 par un Israélite de Mayence expulsé d'Allemagne pour sa

participation aux troubles allemands de 1848 et qui avait son siège à Amsterdam et son activité à Paris. Les banques protestantes de la Haute banque se regroupent pour former en 1874 la Banque parisienne qui deviendra en 1904 la Banque de l'union parisienne qui soutiendra le groupe Schneider et essaimera en Russie<sup>32</sup>. Le krach de l'Union générale renforce l'activité de la Haute banque.

Mais toutes ces grandes banques ne tarderont pas à se laïciser extrêmement rapidement.

## LA FIN DE LA HAUTE BANQUE PROTESTANTE

La Haute banque sort très diminuée de la Seconde Guerre mondiale et, plus tard, de la décolonisation. Il reste alors cinq banques protestantes : Neufelize Schlumberger, Mallet, Vernes, Mirabaud et Hottinguer ; quatre banques israélites : Rothschild, Heine, Seligman, et Lazard ; et une banque catholique : Lehideux. Mais les banques dominantes sont les quatre banques de dépôts nationalisées en 1946 et les banques d'affaires à succursales multiples qui ont presque totalement perdu leur caractère confessionnel. Enfin, le gouvernement de Vichy a réduit l'activité des banques privées en les obligeant à choisir (à l'imitation du *Glass Steagall Act* américain) entre banque de dépôts ou banque d'affaires. Sauf Mirabaud, les banques protestantes choisissent le métier de banque de dépôts qui les éloigne de leurs activités industrielles. Même si Vernes

garde des liens avec Air liquide, Neuflyze avec Évian, ces banques développent la gestion de portefeuilles, car elles conservent une importante clientèle protestante. Les entreprises auxquelles elles font des prêts croissent très vite ; cela les oblige à fusionner entre elles (Mirabaud et la Banque de l'union parisienne, Neuflyze et Mallet).

Les nationalisations portent un coût très dur à leurs structures. C'est le cas de Vernes par exemple, ainsi que celui d'Odier Bungener, banque d'origine protestante, mais qui a perdu ce caractère dès la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Mais à la base de la restructuration actuelle de la banque française, il y a la transformation des modes opératoires. Au cours de la première sous-période 1944-1980, les opérations de banque restent classiques : dépôts, crédits aux entreprises, crédits documentaires, change, gestion de fortunes et crédits à la consommation. Jusque-là, la masse monétaire est limitée à la monnaie fiduciaire et scripturale et dans l'agrégat monétaire M3 (définition de John Gurley and Edward Shaw) aux bons du Trésor et crédits à court terme. L'existence des euro-devises à la fin des années 1950, des cartes de crédit, des produits dérivés, crée une masse de monnaie virtuelle qui demande aux opérateurs d'avoir un niveau universitaire élevé. La notion religieuse est devenue totalement absente.

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, certes, l'économie n'est plus statique. Elle est encore marquée par le mouvement cyclique de l'agriculture, le prêt est essentiellement un prêt à la consom-

mation, mais des activités nouvelles se développent qui nécessitent des fonds importants, mais dont la rentabilité et le risque sont élevés : le prêt à la grande aventure, le risque de change...

Les calvinistes et les confessions qui en sont issues (puritains anglais, par exemple) ont compris l'opportunité que représentait le prêt à intérêt, à condition que l'emprunteur ne s'appauvrisse pas dans le paiement des intérêts. Le prêt doit servir à l'enrichissement du débiteur et non à sa ruine. L'enrichissement du créancier est une indication de la faveur de Dieu, mais le prêteur ne doit pas profiter de sa richesse pour en jouir personnellement, il doit l'utiliser à la gloire de Dieu.

Cette conception sied au développement du capitalisme bancaire, mais, en même temps, il y a en France une incompréhension de la part des milieux politiques qui gardent une angoisse des guerres de religions, qui ont eu tendance à diviser la France en deux entités opposées. Cette peur incite Louis XIV à sacrifier le développement économique au nom de la cohésion nationale (dragonnades, révocation de l'édit de Nantes). Quand le régent, qui s'intéresse à la transformation de l'économie, manifeste le souhait de rappeler les émigrés protestants, Saint Simon lui fait peur et le convainc de ne pas le faire, en rappelant les difficultés que les rois avaient rencontrées pour refaire l'unité nationale. Face aux besoins financiers qui ont existé depuis Louis XI (avec la petite période d'euphorie sous Henri IV), la royauté française, bien qu'antiprotestante, a passé son temps à faire venir des banquiers étrangers le plus souvent calvinistes.

Au XI<sup>ème</sup> siècle, la banque protestante atteint son apogée. Elle assure un grand nombre de services financiers en gardant des règles morales très strictes. Mais elle est peu à peu concurrencée par des entreprises d'autres confessions et, à la fin du siècle, par des sociétés souvent d'origine protestante, mais que leur croissance rapide oblige à devenir totalement non confessionnelles. La fin du XX<sup>ème</sup> siècle prend une allure un

peu différente. Des prédicants, comme Abraham Vereide aux États-Unis, Edmond Michelet en France, lancent des centres de recherches pour réveiller la conscience des dirigeants chrétiens (et en particulier des financiers) pour qu'ils intègrent dans leurs activités la parole de Dieu. Le XXI<sup>ème</sup> siècle ne sera-t-il pas, comme le prévoyait André Malraux, le retour du religieux ?

#### NOTES

1. Sombart Werner, *Das Modern Kapitalismus Munich*, 1902.
2. Delumeau Jean, *Naissance et effieience de la Réforme*, coll. Nouvelle Clio, 1965, p. 309.
3. Delumeau Jean, *op.cit.*, p. 310.
4. Lüthy Herbert, *La banque protestante en France*, Sevpen, vol. 2, 1961, p. 759.
5. De Roover Raymond, *The Rise and Decline of the Medicis Bank*, Norton, 1966, p. 13.
6. De Roover Raymond, *op.cit.*, p. 14.
7. Meers Jacques, *L'Occident au XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle*, coll. Nouvelle Clio, 1966, p. 177.
8. Chaunu Pierce, *Le temps des réformes*, Pluriel, 1975, p. 432.
9. Delumeau Jean, *op.cit.*, p. 312.
10. Tawney Richard, *La religion et l'essor du capitalisme*, 1951, p. 95.
11. Delumeau Jean, *op.cit.*, p. 125.
12. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 4.
13. Cf. note 11.
14. Lüthy Herbert, *op.cit.*, pp. 6-7.
15. Delumeau Jean, *op.cit.*, p. 306.
16. Tawney Richard, *Religion and the Rise of Capitalism*, Pelican, 1972, p. 17.
17. Bouvier Jean et Germain-Martin Henri, *Finance et financiers de l'Ancien Régime*, PUF, 1964, p. 88.
18. Cf. note 17.
19. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 38.
20. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 62.
21. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 121.
22. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 77.
23. Le titre de grand pensionnaire correspond à un poste de Premier ministre.
24. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 168.
25. Grand Christian, *Trois siècles de banque*, EPA, 1991, p. 26.
26. Lüthy Herbert, *op.cit.*, p. 84.

27. Dufour Alfred, *Histoire de Genève*, PUF, Que sais-je ? n° 3210, 1997, p. 87.
28. Braudel Fernand et Labrousse Ernest, *Histoire économique et sociale de la finance*, PUF, vol. 3, 1993, p. 353.
29. Milward Alan S. et Saul Samuel B., *The Economic Development of Continental Europe 1780-1870*, Allen et Unwin, 1973, p. 344.
30. Braudel Fernand et Labrousse Ernest, *op.cit.*, p. 373.
31. Kindleberger Charles, *A Financial History of Western Europe*, Allen and Unwin, 1984, p. 102 et suivantes.
32. Ambrosi Christian, Ambrosi Arlette et Galloux-Fournier Bernadette, *La France de 1870 à nos jours*, Armand Colin, 2004, p. 57.